



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan. J'y rends compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 20 octobre 2008 (S/2008/662), et y présente également un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 18 janvier 2009.

II. Conditions de sécurité

2. Tout en étant relativement stables dans l'ensemble au cours de la période considérée, les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la MINUS demeurent fragiles et imprévisibles dans certaines zones où les accrochages, les actes de banditisme, les conflits tribaux et l'activité des rebelles sont toujours des sujets de préoccupation.

3. Le 12 décembre, un affrontement armé a eu lieu entre des membres de l'Unité mixte intégrée et de l'Unité mixte intégrée de police à Abyei, se soldant par un mort et neuf blessés. Une fois de plus, des milliers de civils ont fui la région. Suite à l'intervention immédiate des commandants de l'Unité mixte intégrée et de l'Unité mixte intégrée de police, du Chef de l'administration de l'Abyei, de mon Représentant spécial et de la Commission militaire mixte de zone, des mesures ont été prises rapidement pour calmer la situation. L'Unité mixte intégrée a été redéployée à son nouveau quartier général au nord de la ville d'Abyei; les membres du personnel de l'Unité mixte intégrée et de l'Unité mixte intégrée de police ont été désarmés à l'exception de ceux qui étaient de service et la MINUS a commencé immédiatement à effectuer des patrouilles à Abyei avec des véhicules blindés de transport de troupes pour aider à rétablir la sécurité et à prévenir les pillages.

4. Suite au refus du chef de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Joseph Kony, de signer l'Accord de paix final de Djouba le 29 novembre, les forces militaires ougandaises, congolaises et sud-soudanaises ont lancé le 14 décembre une opération conjointe contre les positions de la LRA dans le nord de la République démocratique du Congo, la première offensive majeure depuis le début du processus de paix de Djouba en 2006. L'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a,



par la suite, déployé ses forces le long de la frontière pour empêcher un débordement du conflit. Le Gouvernement du Sud-Soudan a gardé ouvert le passage vers la zone de regroupement de Ri-Kwangba au cas où Joseph Kony déciderait de signer l'accord ou des unités de la LRA souhaiteraient se rendre. Depuis lors, une multiplication des attaques contre des villages du Sud-Soudan par des éléments présumés de la LRA a été signalée.

5. On a fait état récemment d'allégations de déploiements substantiels de forces du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dans le Kordofan méridional. Les autorités locales ont déclaré qu'elles n'étaient pas en mesure de confirmer ces allégations mais qu'elles prenaient néanmoins des mesures de sécurité. Les patrouilles aériennes de la MINUS envoyées pour vérifier les allégations n'ont pas détecté de mouvement du MJE dans les zones en question. Parallèlement, l'APLS s'est déclarée préoccupée par le fait que les forces armées soudanaises renforcent en fait leurs positions dans la région en prenant pour excuse la présence présumée du MJE. La Commission militaire mixte de zone a dépêché dans la région des équipes de surveillance conjointes pour vérifier ce redéploiement des forces armées soudanaises mais n'a rien trouvé à ce jour qui lui permette de confirmer les allégations.

6. Le 19 octobre, le Gouvernement d'unité nationale a annoncé que neuf employés chinois du secteur pétrolier avaient été enlevés dans le Kordofan méridional. Il s'agissait du quatrième incident de ce genre impliquant des agents du secteur pétrolier en 2008. Quatre des employés ont été tués au cours d'une tentative de libération et quatre se sont échappés. Le Gouvernement a attribué l'attaque au MJE mais ce dernier a nié toute responsabilité.

7. Les conflits tribaux continuent de poser un problème de sécurité dans l'ensemble du Sud-Soudan. Dans l'état de Warab, 16 personnes ont perdu la vie lors d'un accrochage entre Lou Areik et Apuk Padoy le 20 octobre. Les combats ont éclaté de nouveau le 8 décembre lorsque des Dinka Lou Areik et des Dinka apul Bol se sont affrontés dans le village d'Adhaul, faisant six morts et sept blessés. La situation en matière de sécurité demeure instable dans les comtés de Nyirol, Urror, Akobo et Pibor (état de Jonglei). Le 10 novembre, un différend entre des civils armés à Unbill a dégénéré en combat généralisé entre les clans, ce qui a provoqué le déplacement de plus de 7 500 ménages. Le commencement des migrations saisonnières a accru le potentiel des frictions intertribales, en particulier dans les zones frontalières. Lors des festivités organisées le 9 janvier pour célébrer la signature de l'Accord de paix global, des violences ont éclaté entre Dinka et Shilluk à Malakal. Les affrontements entre les deux tribus ont fait 12 morts et d'innombrables blessés, et provoqué le déplacement d'environ 6 000 personnes.

8. Le désarmement des civils continue de se faire de manière inégale dans l'ensemble du Sud-Soudan, laissant plusieurs communautés avec un sentiment de vulnérabilité. Des communautés de l'Équatoria oriental ont refusé de désarmer compte tenu de la menace de la LRA; les actes de violence dans certaines parties de l'état de Jonglei et de l'état des Lacs ont mis un frein aux efforts de désarmement tandis que le désarmement complet n'est toujours pas commencé dans le Haut-Nil et le Bahr al Ghazal occidental. Les gouverneurs du Sud-Soudan ont certes réaffirmé que le désarmement se poursuivra, mais ces initiatives pourraient se heurter à une résistance croissante en raison des nouvelles incursions de la LRA et des tensions le long de la frontière nord-sud à l'occasion de la saison des migrations.

III. Évolution de la situation politique

9. Les parties à l'Accord de paix global se préparant à commencer les deux dernières années de la période de transition, elles sont devenues de plus en plus conscientes des difficultés à surmonter. Les deux parties ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour générer un « dividende de la paix » tangible et rendre l'unité intéressante. Elles ont souligné par ailleurs l'ampleur des préparatifs nécessaires pour assurer l'organisation en 2011 d'un référendum pacifique. La démarcation de la frontière, les résultats du recensement, les élections, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et les préparatifs pour le référendum et les consultations populaires demeurent des questions essentielles qui doivent encore être résolues au titre de l'Accord de paix global. En outre, les tensions tribales qui se sont manifestées récemment soulignent combien il importe de s'attaquer aux questions relatives aux droits fonciers, aux migrations et à la coexistence pacifique des tribus.

10. Le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) et neuf partis politiques du Sud ont tenu une réunion du 8 au 13 novembre. Les participants à cette réunion, qui était le premier dialogue Sud-Sud tenu depuis 2005, ont adopté un certain nombre de résolutions sur des questions essentielles. Ils se sont réservé le droit de rejeter les résultats du recensement, faisant valoir que si les résultats étaient remis en cause le Sud-Soudan insisterait pour que soit maintenue l'hypothèse légale actuelle selon laquelle il représente le tiers de la population soudanaise aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Les participants ont réaffirmé qu'il importe de respecter le calendrier fixé pour les élections dans l'Accord de paix global et ils ont prié instamment le Gouvernement d'unité nationale de fournir la logistique et les fonds nécessaires pour achever la démarcation des frontières avant les élections générales. Ils ont également demandé que l'Assemblée nationale promulgue immédiatement la loi sur le référendum au Sud-Soudan.

11. Le 16 octobre, le Parti du congrès national (NCP), le MPLS, le Parti Umma, le Parti démocratique unioniste, et d'autres partis politiques nationaux ont participé à la première session du Forum du peuple soudanais à Khartoum, avec l'espoir de résoudre le conflit du Darfour et d'autres grandes questions nationales. La réunion a repris ses débats le lendemain à Kenana (état du Nil Blanc) sous la présidence du Président El-Béchir, et créé un conseil présidentiel de 13 membres et 7 sous-comités, présidés par d'éminents acteurs de la scène politique et de la société civile.

12. La Commission électorale nationale a prêté serment le 25 novembre. Les deux partenaires de l'Accord de paix global se sont publiquement engagés à organiser les élections avant la date limite du 9 juillet 2009 fixée dans l'Accord mais ils ont souligné que le choix d'une date acceptable à laquelle les élections pourraient avoir lieu est du ressort de la Commission électorale nationale.

13. La session en cours de l'Assemblée nationale a été ajournée et il est prévu de la convoquer de nouveau début février pour examiner et adopter des éléments clefs de la législation nationale, notamment le projet de loi sur la sécurité nationale, la loi sur les médias, des amendements au Code pénal et la loi portant création de la Commission des droits de l'homme. La loi sur le référendum, un texte législatif essentiel pour le référendum de 2011 qui aurait dû être adopté depuis longtemps, sera également examinée.

14. Les relations entre le Soudan et ses états voisins sont restées relativement calmes et stables. La reprise des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan, avec l'échange d'ambassadeurs le 9 novembre 2008, est une évolution positive.

IV. Mise en œuvre de l'Accord de paix global

Abyei

15. Après un long retard, le Chef de l'administration de l'Abyei, Arop Moyak Monyoc, son adjoint, Rahama Abderahman Al-Nour, et cinq autres membres de l'administration de la zone de l'Abyei ont pris officiellement leurs fonctions le 11 novembre. Les ressources de l'administration, ainsi que l'appui administratif et logistique, restent extrêmement limités. Avec l'appui technique de la MINUS, des organismes des Nations Unies et de plusieurs organisations non gouvernementales, l'administration a établi à la fois un budget d'urgence pour 2008 et un budget pour 2009, qui est en instance d'approbation par la présidence. L'absence de budget a eu un effet négatif sur la capacité opérationnelle de l'administration et il importe d'accélérer de toute urgence la libération des fonds.

16. Le retour des quelque 50 000 civils déplacés au cours des affrontements du mois de mai a été lent; jusqu'à 10 000 personnes déplacées sont retournées dans la zone d'Abyei au nord du fleuve Kiir et environ 5 000 chacun à la ville d'Abyei et aux villages situés au nord du fleuve entre juillet et décembre 2008. Selon les estimations, deux tiers des personnes qui étaient retournées ont fui de nouveau après les incidents du 12 décembre. Depuis lors, les personnes déplacées ne sont pas retournées en grand nombre. Plusieurs d'entre elles qui étaient restées non loin à Agok semblent être parties pour Wau, Djouba et Khartoum. La saison des pluies, la prolifération des engins non explosés, les retards intervenus dans la nomination des membres de l'administration civile et la peur suscitée par la situation en matière de sécurité sont autant de facteurs qui ont contribué à dissuader les résidents d'Abyei de revenir. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) collabore étroitement avec l'administration civile pour creuser des bassins et des puits, ce qui aidera à augmenter les retours et à réduire les conflits le long des voies de migration.

17. Les forces armées soudanaises et l'APLS n'ont pas respecté la date limite du 12 décembre convenue par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour le retrait de leurs forces restantes à Diffra et Agok. À la réunion du 17 décembre, les parties sont convenues de fixer au 15 janvier 2009 la nouvelle date limite pour le retrait des troupes. Le 19 décembre 2008, 39 membres de la police militaire de l'APLS ont été retirés d'Agok pour le sud de la zone visée par la Feuille de route concernant l'Abyei. En outre, 226 membres du personnel armé de diverses forces de sécurité du Sud-Soudan se sont également retirés avec la police militaire. Le 18 janvier 2009, 21 soldats des forces armées soudanaises sur un total de 31 stationnés à Diffra ont été retirés de la zone visée par la Feuille de route concernant l'Abyei. Le retrait des 10 soldats restants et de l'ensemble du matériel administratif devrait intervenir dans les prochains jours, après quoi l'Unité mixte intégrée sera déployée dans la région. La force de police chargée de surveiller les champs pétrolifères maintient sa présence à Diffra.

18. Actuellement, 618 membres du personnel de l'Unité mixte intégrée sont déployés à Mangyang, Todach, Balom et Abyei. Le 1^{er} novembre, 30 membres du personnel de l'Unité mixte intégrée venus de Balom ont été déployés à Banjideed, à

10 kilomètres à l'est, pour assurer la sécurité le long des voies de migration. À la suite de l'incident du 12 décembre, tous les membres du personnel de l'Unité mixte intégrée ont été retirés de la ville d'Abyei et 257 membres du personnel de l'Unité mixte intégrée de police ont été chargés de maintenir l'ordre dans la ville. Vingt-trois membres du personnel de l'Unité mixte intégrée de police ont été déployés à Agok avec l'assistance de la MINUS et on envisage d'élargir le déploiement du personnel de l'Unité mixte intégrée de police à six villages le long des voies de migration. Soixante-treize membres additionnels de la police du Gouvernement soudanais seront déployés pour remédier au déséquilibre actuel entre le nord et le sud en ce qui concerne les effectifs de l'Unité mixte intégrée de police. Le Gouvernement allemand a fourni une bonne partie du matériel de transmission nécessaire et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni du matériel de bureau ainsi qu'un appui important en matière de formation. Une aide continue sera encore nécessaire pour que les unités mixtes intégrées de police deviennent pleinement opérationnelles.

19. Le 26 novembre, le commandant de la force de la MINUS a présenté à la Commission politique du cessez-le-feu le rapport d'enquête de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu sur les violences enregistrées à Abyei en mai 2008. Les deux présidents se sont engagés à examiner le rapport de façon critique et à prendre les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations de la Commission militaire.

20. Le 30 octobre, le Président de la Cour permanente d'arbitrage pour le différend de l'Abyei a accepté sa nomination, établissant ainsi officiellement le tribunal. Le 18 décembre, le MPLS et le NCP ont présenté leurs premiers mémoires écrits au tribunal. D'autres communications écrites doivent être présentées les 13 et 28 février et les plaidoiries sont prévues pour les 18 et 23 avril. Compte tenu du calendrier actuel, le tribunal devrait se prononcer d'ici à fin juillet 2009.

Kordofan méridional

21. Dans le Kordofan méridional, on a continué d'enregistrer une évolution positive de la situation au cours de la période considérée, notamment des progrès en ce qui concerne l'intégration des zones anciennement contrôlées par le MPLS dans l'administration de l'État. Selon les autorités locales, les conditions de sécurité et les relations intertribales se sont progressivement améliorées. Pour éviter les tensions, des accords ont été conclus sur la migration des Misseriya à travers le Kordofan méridional. Parallèlement toutefois, l'abondance des armes, le mécontentement des populations locales face à l'absence de dividendes de la paix et la fluidité des affiliations tribales et politiques sont autant de facteurs qui exposent cette région aux conflits. Des conflits récurrents de faible intensité constituent un sujet de préoccupation compte tenu de la forte présence de soldats des deux parties dans l'état ou à proximité.

Redéploiement des forces

22. Le nombre vérifié de soldats de l'APLS qui ont été redéployés représentait toujours 10,6 % de l'effectif de 59 168 soldats initialement déclarés présents au nord de la ligne frontalière actuelle. Bien qu'elle fasse valoir qu'il n'y a pas de soldats autres que ceux qui ont déjà été vérifiés, l'APLS n'a proposé aucun amendement à ses chiffres initiaux. Le total des soldats des forces armées soudanaises qui ont été

redéployés a été ramené à 95,3 %, du fait que l'armée soudanaise n'a pu identifier 721 soldats qui, selon elle, avaient été démobilisés sans vérification.

23. L'APLS ayant refusé de cantonner ses troupes dans les zones de regroupement et les parties ayant des positions divergentes sur la question, la Commission politique du cessez-le-feu a demandé à la MINUS d'examiner l'expérience internationale en ce qui concerne la pertinence des zones de regroupement à ce stade de la mise en œuvre de l'Accord de paix global et de donner des orientations aux parties en conséquence.

Unités mixtes intégrées

24. Il n'y a pas eu de changement dans le nombre total d'unités mixtes intégrées, qui représentent toujours 84,7 % des effectifs prévus de 39 639 soldats, les forces armées soudanaises constituant 52,4 % et l'APLS 47,6 %. Les unités continuent de faire face à de graves problèmes concernant la logistique, les ressources financières, la chaîne de commandement et l'intégration totale. Plusieurs d'entre eux ne disposent pas du matériel nécessaire, notamment matériel de transmission, moyens de transport, infrastructures administratives, logements, approvisionnement en eau et assainissement, et armement. Les chiffres ci-dessus ne reflètent donc pas avec précision la capacité fonctionnelle des unités mixtes intégrées. Plusieurs donateurs ont pris l'initiative d'offrir du matériel et la MINUS s'emploie à faciliter ce processus. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fourni du matériel radio et l'Égypte a fourni des articles essentiels tels que des tentes, des groupes électrogènes et du matériel de cantine. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas se sont tous les deux engagés à verser une somme égale de 1 049 705 dollars au fonds d'affectation spéciale pour les unités mixtes intégrées pendant l'exercice budgétaire en cours. Toutefois, l'appui du Gouvernement d'unité nationale est encore insuffisant et de nombreux donateurs sont préoccupés par le fait que la mobilisation et le déploiement des unités continuent d'accuser du retard.

25. Le 19 novembre, la Commission politique du cessez-le-feu et le Conseil de défense conjoint ont tenu leur première session commune, à laquelle mon Représentant spécial a participé. Il s'agit d'un pas important vers le règlement des questions relatives aux unités mixtes intégrées, qui relèvent des mandats des deux organes. Les participants sont convenus de reporter l'examen des questions clés en suspens à leur prochaine réunion commune en janvier 2009.

Recensement national et élections

26. Le Bureau central de statistique à Khartoum a indiqué récemment qu'il devrait présenter les principaux résultats du référendum à la présidence en février 2009. L'Accord de paix global prévoit d'utiliser les résultats du recensement pour déterminer la répartition des sièges à l'Assemblée nationale et délimiter les circonscriptions.

27. Les membres de la Commission électorale nationale, qui devait être constituée un mois au plus tard après la promulgation de la loi électorale le 14 juillet, ont prêté serment le 25 novembre. La Commission aura besoin de plus de temps pour acquérir la capacité opérationnelle qui lui permettra d'achever les préparatifs des élections. Elle devra procéder rapidement au recrutement de son personnel et à la mise en place de ses bureaux aux niveaux national et régional et au niveau des états, et définir les règles et procédures devant régir par exemple l'enregistrement des

électeurs, la participation des personnes déplacées au scrutin et la délimitation des circonscriptions pour tous les niveaux de ce processus électoral complexe. Une grande partie des activités d'éducation des électeurs consistera à veiller à ce que ceux-ci aient connaissance des changements intervenus dans la loi électorale nationale adoptée en 2008. S'il appartient aux parties et à la Commission électorale nationale de déterminer la date des élections, des problèmes techniques remettent en cause la possibilité de tenir des élections générales crédibles en juillet 2009, comme prévu dans l'Accord de paix global.

28. Le Conseil des affaires des partis politiques, qui doit procéder à l'enregistrement des partis politiques, a été constitué fin novembre 2008. Les discussions sont en cours au niveau politique le plus élevé au sujet de la législation sur les médias et la presse et de la loi sur la sécurité nationale pour les mettre en conformité avec la déclaration des droits incorporée dans la Constitution nationale provisoire du Soudan. La loi sur le référendum, qui aurait dû être adoptée depuis longtemps, est également à l'examen.

Partage des richesses

29. Selon le Ministère des finances et de l'économie nationale, les recettes pétrolières du Soudan pour novembre 2008 se sont élevées au total à 347 790 000 dollars, dont le Gouvernement d'unité nationale a reçu 171 050 000 dollars et le Gouvernement du Sud-Soudan 150 740 000 dollars. Le Ministère a indiqué que le Gouvernement a transféré un montant total de 2 503 270 000 dollars au Gouvernement du Sud-Soudan entre janvier et novembre 2008 et qu'entre juin et novembre la part de la zone d'Abyei s'élevait à environ 39 240 000 dollars. À la fin novembre, les arriérés dus au Gouvernement du Sud-Soudan avaient atteint 286 830 000 dollars. La baisse récente des cours du pétrole ne manqueront certainement pas de réduire considérablement les recettes pétrolières du Soudan et par conséquent les budgets gouvernementaux, en particulier dans le Sud.

V. Mise en œuvre d'autres processus de paix au Soudan

30. Le Médiateur en chef de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour le Darfour, Djibril Ypènè Bassolé, a continué de mener des consultations approfondies et s'est entretenu avec le Président et les représentants du Gouvernement d'unité nationale, les chefs des mouvements et les partis politiques nationaux. La sécurité reste le principal sujet de préoccupation pour la population du Darfour et la poursuite de la violence au cours de ces derniers mois n'a pas contribué à créer un climat favorable à des pourparlers. Le Médiateur en chef a entrepris une navette diplomatique entre les parties pour discuter des volets d'un accord-cadre qui servirait de base à des négociations détaillées. La médiation s'est félicitée des diverses initiatives menées récemment pour parvenir à un règlement pacifique, notamment de l'initiative du Qatar et de l'initiative du peuple soudanais.

31. Le Gouvernement d'unité nationale et le Front Est ont accompli des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Soudan oriental, et ce malgré les questions qui continuent de diviser les dirigeants du Front. Le Comité supérieur mixte a tenu sa quatrième réunion en novembre. Les forces militaires du Front Est ont été réintégrées dans les forces armées et les forces de police soudanaises et le Comité supérieur a demandé que les fonds nécessaires soient libérés immédiatement

pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants du Front. Le Gouvernement a affecté 125 millions de dollars au Fonds de reconstruction et de développement du Soudan oriental, en plus des 75 millions de dollars affectés mais non encore décaissés provenant du budget de 2008.

VI. Mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Bons offices, gestion du conflit et réconciliation

32. Pendant toute la période considérée, mon Représentant spécial a entretenu un dialogue constant avec les dirigeants politiques soudanais et d'autres partenaires jouant un rôle important dans le processus de paix. À la suite des incidents survenus dans l'Abyei, il s'est rendu immédiatement dans la région pour tenir des consultations avec les dirigeants locaux. Différentes options en vue de remédier à la situation, les causes profondes du problème et les mesures nécessaires pour éviter une nouvelle escalade ont été examinées au cours des réunions tenues avec les commandants des unités mixtes intégrées et des unités mixtes intégrées de police, l'Administrateur de l'Abyei et les représentants des forces armées soudanaises, de l'APLS, du MPLS et de la Commission militaire mixte de zone.

33. En novembre, la MINUS a aidé à organiser la première table ronde politique des partis politiques dans l'état de l'Équatoria occidentale. Neuf partis politiques y ont participé, y compris le MPLS et le NCP. C'était la première fois que les parties examinaient ensemble la loi électorale, la loi sur les partis politiques et le rôle des partis politiques dans l'ensemble du cycle électoral. Des initiatives similaires sont prévues dans d'autres états au début de 2009.

34. Au cours de la période considérée, la MINUS a apporté son concours à la tenue de plusieurs conférences de paix locales. Certaines ont porté sur des différends frontaliers internes, en particulier dans les états suivants : Équatoria occidentale, Équatoria orientale, Haut-Nil, Jonglei, Lacs et Warab. Deux conférences ont été axées sur les migrations à travers la frontière du 1^{er} janvier 1956 et ont réuni des dirigeants Dinka et Misseriya avec des responsables des états et des comtés. Du 11 au 14 novembre 2008, la MINUS a facilité l'organisation d'une conférence de réconciliation des Dinka Malual et des Misseriya Humr dans l'état du Bahr al Ghazal septentrional. Bien que les participants n'aient adopté aucune résolution contraignante, ils sont convenus que les pasteurs misseriya non armés devraient avoir un accès sans entrave aux zones de pâturage et aux points d'eau dans le sud. Cette possibilité de dialogue peut avoir jeté les bases de meilleures relations à l'avenir.

35. Le 18 octobre, la MINUS a remis au Comité technique spécial des frontières des images satellitaires nécessaires pour produire une carte de base. L'ONU a également fourni deux experts pour la tenue d'un atelier du Comité des frontières du Gouvernement du Sud-Soudan les 17 et 18 novembre, en vue d'examiner le processus de délimitation des frontières et les expériences en matière de démarcation au niveau international.

Déploiement et activités militaires

36. Au 17 décembre 2008, 99,7 % du personnel militaire de la MINUS étaient déployés au Soudan, soit 9 346 membres sur les 9 375 prévus, dont 622 observateurs

militaires, 190 officiers d'état-major et 8 534 soldats. Les opérations régulières se sont poursuivies pendant toute la période considérée, y compris l'appui aux mécanismes de cessez-le-feu prévus dans l'Accord de paix global et des patrouilles conjointes d'observateurs militaires et d'observateurs nationaux des parties, bien que les limitations actuelles concernant les heures de vol aient entraîné une réduction de 30 % des patrouilles aériennes qui a considérablement réduit la capacité de vérification des forces. Les deux parties sont encouragées à se concentrer sur le passage pacifique des troupeaux et à éviter toute escalade par laquelle des accrochages locaux dégénèrent en conflit entre les forces déployées de part et d'autre de la ligne frontalière actuelle.

37. Du 14 au 16 octobre, la Conférence des commandants de secteur de la MINUS s'est tenue à Ed Damazin. Les projets de construction se sont poursuivis, y compris l'expansion du camp d'Abyei et le resurfaçage de la route Abyei-Kadugli. Un examen des mesures de protection des installations de la MINUS est actuellement en cours et l'on s'emploie à renforcer la sécurité.

38. La MINUS continue d'appliquer les recommandations de l'étude sur les capacités militaires; on procède à une restructuration de la force pour faire face aux problèmes qui se poseront à l'avenir. Le renforcement de la présence dans le Kordofan méridional et l'Abyei, qui sont chacun élargis respectivement à quatre et trois secteurs de la taille d'une compagnie, l'amélioration de la sécurité à la base de soutien logistique d'al Obeid grâce au déploiement de 155 soldats constituant une force d'intervention rapide, et l'élargissement des activités de surveillance et de vérification par la mise en place de trois nouvelles bases d'opérations sont au nombre des priorités actuelles, de même que l'appui aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi qu'à l'organisation des élections et des référendums.

39. Les restrictions à la circulation continue d'entraver les activités de contrôle et de surveillance de la MINUS dans certaines de ses zones d'opérations. En raison de ces restrictions dans le nord et l'est du secteur VI (Abyei), la MINUS n'a pas été en mesure de surveiller le renforcement présumé des troupes de forces armées soudanaises dans la région. Le 13 novembre, les troupes de l'APLS stationnées à un point de contrôle dans l'état du Nil Bleu ont arrêté une équipe de surveillance conjointe et menacé d'arrêter l'observateur national des forces armées soudanaises.

Police

40. Au 1^{er} décembre, la MINUS avait déployé 84 % de l'effectif prévu par son mandat (677 conseillers pour les questions de police, dont 60 femmes) dans 22 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission.

41. Pendant la période visée, la police de la Mission a formé 3 853 policiers (1 076 membres de la Police nationale soudanaise et 2 777 membres des services de police du Sud-Soudan), dont 350 femmes, à différentes activités de police. Elle a également préparé 202 membres des services de police du Sud-Soudan à assurer la formation aux pratiques de police de base. Des représentants de la police de la MINUS, des services de police du Sud-Soudan, du PNUD et du programme bilatéral des États-Unis élaborent ensemble un programme de formation de base à l'intention des policiers en fonctions et des nouvelles recrues.

42. La composante Police des Nations Unies travaille également en étroite collaboration avec la Section de l'assistance électorale et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, dont elle soutient les activités en apportant une formation et une assistance à la police locale.

43. Le Directeur général de la Police nationale soudanaise a approuvé l'initiative de la Police des Nations Unies visant à réactiver le Comité pour le perfectionnement de la police, qui rassemble toutes les parties prenantes et supervise toutes les mesures relatives à la réforme, à la restructuration et à la formation. La création de six postes de secours communautaires, qui sont des centres de police de proximité, a été approuvée pour trois camps de personnes déplacées situés à Khartoum qui n'en avaient pas jusqu'alors. Il a également été décidé de former les services de police et la police locale de ces mêmes camps aux activités de police de proximité en prenant pour modèle la Police des Nations Unies.

Désarmement, démobilisation, réintégration

44. Par l'intermédiaire de son unité intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, la MINUS a continué de s'employer, avec les parties, à créer une dynamique pour la planification et l'application, trop longtemps retardées, du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) pluriannuel pour le Soudan. Conformément aux priorités convenues par les parties à l'Accord de paix global, les donateurs et la Mission, les activités de démobilisation seront d'abord menées dans les trois zones. Les parties ont mis en place des bureaux communs de DDR dans les états du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Dans l'état du Nil Bleu, les activités de démobilisation ont été reportées pour des raisons techniques et leur lancement est désormais prévu début 2009. Tout au long des préparatifs, les parties ont avancé dans l'élaboration de procédures opérationnelles communes.

45. Les donateurs, les Commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'ONU ont accompli des progrès encourageants dans l'établissement d'un partenariat visant à régler les problèmes liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Ils sont tombés d'accord sur un calendrier de réunions mensuelles et sur un programme de travail portant sur les questions liées aux financements soulevées par les donateurs et par les gouvernements.

46. Vu le nombre de personnes à réintégrer dans les trois zones en 2009, il faudra au moins 85 millions de dollars au titre des financements volontaires par l'intermédiaire du PNUD pour mettre en place l'infrastructure nécessaire. Le Japon a été le premier donateur à signer un accord avec l'ONU, le 8 janvier 2009, concernant le versement de 17 millions de dollars. En outre, les activités de démobilisation et de réintégration d'environ 8 000 enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, qui seront menées en 2009 sous la conduite de l'UNICEF, nécessiteront 10 millions de dollars. La MINUS aide les parties à se préparer à la table ronde de haut niveau sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration qui se tiendra avec les donateurs en février 2009 et lors de laquelle toutes les parties prenantes feront le bilan des mesures prises pour répondre aux préoccupations des donateurs et le point du montant ainsi que des dates de versement des contributions volontaires, indispensable pour pouvoir planifier la réintégration des dizaines de milliers d'anciens combattants qui remplissent les conditions requises, répondre à leurs attentes, et effectuer les recrutements et passer les marchés.

Retour et réintégration

47. En dépit de progrès considérables, le retour des personnes déplacées et des réfugiés au Sud-Soudan reste difficile. En plus de problèmes logistiques, les communautés locales n'ont pas les moyens d'accueillir les nouveaux arrivés, d'augmenter les services offerts ou de s'adapter au nouvel équilibre démographique et à l'urbanisation. La sécurité et la répartition des terres font partie des problèmes les plus pressants, mais il faut également continuer de créer des moyens de subsistance pour les habitants des zones rurales et urbaines, développer les services et promouvoir la réconciliation au sein des communautés et entre elles.

48. Les retours spontanés ont été nombreux pendant la première moitié du mois de novembre mais ont ralenti à la fin du trimestre, la célébration d'importantes fêtes religieuses ayant rendu difficiles les réinstallations en masse. De plus, si la saison des pluies était pratiquement terminée à la fin de la période, de nombreuses routes restaient impraticables. En 2008, 129 950 personnes déplacées et réfugiées sont retournées chez elles dans le cadre du programme des Nations Unies et d'autres programmes, et 325 438 sont retournées chez elles spontanément.

Relèvement et développement

49. Malgré l'adoption du Plan de travail du système des Nations Unies et de ses partenaires pour le Soudan (2009), l'aide humanitaire nécessaire sera beaucoup plus importante que prévu, notamment en raison des coupes budgétaires annoncées par le Gouvernement du Sud-Soudan qui, outre la réduction des traitements, a renoncé à prendre en charge les services de base actuellement fournis par des organisations non gouvernementales internationales et des organismes des Nations Unies qui assurent actuellement 80 % des services de protection sociale, notamment les soins de santé primaires et la fourniture d'eau potable. Une augmentation des retours étant prévue avant la tenue des élections et du référendum, des services de base supplémentaires seront nécessaires dans tout le sud.

50. L'exécution des programmes de relèvement et de gouvernance se poursuit. Le Fonds pour le relèvement du Sud-Soudan a commencé à fonctionner et finance des projets à fort impact dans les 10 états du Sud-Soudan afin de créer des moyens de subsistance. Début 2009, il devrait financer également la construction de routes de desserte et d'installations de stockage agricole ainsi que des programmes de sécurité locale. Si son utilité et son efficacité pour le décaissement de financements au niveau des états ne font aucun doute, ces financements restent insuffisants compte tenu des besoins au Sud-Soudan, même compte tenu de ceux du Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs.

51. D'après les données fournies par le Gouvernement du Sud-Soudan, cette région a reçu en 2008 environ 400 millions de dollars des États-Unis en aide internationale, ce qui est très inférieur au montant requis : l'appel lancé pour le Plan de travail du système des Nations Unies et de ses partenaires s'élève à 2 milliards 180 millions de dollars pour le Soudan, soit un déficit de 1 milliard 560 millions de dollars compte tenu des fonds déjà versés. Sur ce montant, la programmation des opérations d'urgence au Darfour coûtera à elle seule plus d'un milliard de dollars. La fin de la période de transition approchant, les efforts déployés pour recueillir les 600 millions de dollars demandés pour le Sud-Soudan se sont intensifiés.

52. Dans l'Abyei, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont fourni un soutien indispensable à l'administration, apporté aux personnes déplacées une assistance vitale lors des combats qui ont éclaté début 2008 et mis en place un programme de relèvement accéléré à l'intention des personnes retournées chez elles. Les plans élaborés en 2009 seront fondés sur le Plan d'action stratégique pour l'Abyei de 2008. Les problèmes exigeant un règlement immédiat sont les munitions non explosées, le fait que la route nord-sud est impraticable, l'accès restreint aux zones rurales, l'accès limité à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation dans la zone qui se trouve au nord du fleuve, le fait que le Gouvernement ne soutient pas les retours et les logements détruits dans et autour de la ville d'Abyei.

Droits de l'homme

53. La situation s'est quelque peu améliorée pendant la période visée. En particulier, l'Assemblée nationale a fait part de son intention d'adopter une loi portant création d'une commission des droits de l'homme. Le Gouvernement du Sud-Soudan a également avancé dans la réforme législative en adoptant plusieurs lois intéressant les droits de l'homme. Toutefois, la situation reste très préoccupante quant au respect de ces droits.

54. Dans le nord, les arrestations arbitraires par le Service national de renseignement et de sécurité restent très préoccupantes. En plus des quelque 150 personnes qui ont été traduites en justice à la suite des attaques menées par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) contre Omdourman en mai 2008, jusqu'à 100 autres personnes sont encore incarcérées sans avoir été inculpées ou jugées et on ignore ce qu'il est advenu de centaines d'autres qui auraient été arrêtées. Deux dirigeants de partis d'opposition ont été arrêtés après s'être prononcés en faveur de la Cour pénale internationale (CPI). Deux défenseurs des droits de l'homme ont été maltraités par le Service national de renseignement et de sécurité pendant leur garde à vue et une personne a été traduite en justice pour espionnage car elle aurait fourni des informations à la CPI.

55. Malgré des signes encourageants, les entraves à la liberté d'expression et à l'activité des médias, telles que la censure des quotidiens, n'ont pas diminué. Le 17 novembre, 74 journalistes ont été arrêtés sur les marches de l'Assemblée nationale, où ils manifestaient pacifiquement contre la censure de la presse et brièvement placés en garde à vue. En juillet, dans le nord de la vallée du Nil, au moins 10 000 personnes ont été obligées de quitter leurs maisons et leurs terres, inondées après la fermeture du barrage hydroélectrique de Merowe. Contrairement à ce qui était prévu dans l'accord conclu avec les autorités, il n'a pas été offert de nouveaux logements aux habitants de la zone qui étaient restés sur place parce qu'ils n'avaient pas acceptés les plans de réinstallation du Gouvernement. Ces habitants n'ont pas été indemnisés et n'ont pas non plus reçu une aide humanitaire appropriée.

56. Au Sud-Soudan et dans les trois zones, la faiblesse de l'administration de la justice continue d'empêcher le plein exercice des droits de l'homme : des personnes sont gardées en détention pendant de longues périodes sans avoir accès à une aide juridique, même lorsqu'elles encourent la peine de mort. De nombreux cas signalés de violation des droits de l'homme n'entraînent pas de poursuites appropriées de la part des autorités aux niveaux des états et des régions. En ce qui concerne l'incident qui s'est produit le 4 juin dans l'état d'Équatoria oriental, où une fusillade entre des

civils et des membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) a entraîné la mort de 14 civils et de 7 soldats et provoqué des incendies qui ont partiellement détruits les villages de Logurony et Iloi; à ce jour, rien ne semble indiquer qu'une enquête a été menée et que des poursuites ont été engagées contre les responsables présumés. Au Sud-Soudan, les pertes en vies humaines restent une préoccupation majeure car les conflits tribaux et les affrontements pour la maîtrise des ressources se poursuivent malgré certaines initiatives locales prises par les autorités.

Assistance électorale

57. La MINUS poursuit le renforcement de ses capacités en matière d'assistance électorale afin de fournir aux autorités soudanaises l'appui prévu par son mandat. Le personnel de base a pris ses fonctions à Khartoum et dans le bureau régional de Djouba, et des petites équipes sont en place dans chacun des 10 états du Sud-Soudan. Il est également procédé au recrutement des membres d'une petite équipe qui sera constituée à Al-Fasher pour permettre une coordination plus étroite avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). La MINUS, la MINUAD et le PNUD participent activement aux mécanismes de coordination tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'auprès de la communauté internationale.

58. Il n'a toujours pas été reçu de demande d'assistance électorale du Gouvernement d'unité nationale. Lorsque la nature et l'ampleur de l'assistance nécessaire auront été clairement établies, il est possible que la MINUS doive rapidement recruter davantage pour pouvoir fournir l'assistance demandée, ce qui porterait les effectifs au-delà des 141 personnes autorisées actuellement.

État de droit

59. La MINUS poursuit son évaluation des prisons du Nord-Soudan. À la demande des autorités nationales, elle a assuré différentes formations à des gardiens de prison, à des travailleurs sociaux et à des membres du personnel de l'administration pénitentiaire. Dans l'ouest du Bahr al Ghazal une formation de base destinée à 132 anciens soldats de la SPLA travaillant dans l'administration pénitentiaire est en cours de préparation. Le Directeur général des établissements pénitentiaires a approuvé la demande que la MINUAD lui a présenté afin de recevoir une aide de la MINUS pour l'évaluation des prisons au Darfour. Les évaluations commenceront début 2009 et s'inscriront dans le mémorandum d'accord conclu par le Ministère de l'intérieur, la MINUS et le PNUD.

60. Au Sud-Soudan, la MINUS a poursuivi ses activités de surveillance et de conseil portant sur les réformes législatives et a fourni un appui consultatif pour l'élaboration de législations importantes, telles que les projets de loi sur les prisons du Sud-Soudan, sur la police et sur la terre. Les composantes état de droit et police de la MINUS ont organisé des ateliers sur la justice, le maintien de l'ordre et le droit coutumier à l'intention des services de police, des procureurs et des magistrats du Sud-Soudan. En collaboration avec le PNUD, la MINUS aide également le Ministère de la justice à élaborer un système d'aide juridique gratuite. Elle a aussi aidé l'administration pénitentiaire à élaborer le projet de loi sur les prisons et a maintenu une présence dans les 10 états du Sud afin d'y fournir des services consultatifs.

Protection de l'enfance

61. Sur les 109 enfants arrêtés à la suite de l'attaque contre Omdourman, 99 ont été graciés et libérés, 4 ont été jugés, acquittés et libérés, 5 enfants sont en détention en attendant la fin de leur procès, et celui qui a été condamné à mort s'apprête à engager une procédure d'appel. La MINUS continue d'insister auprès des autorités afin qu'elles gracie tous les enfants qui sont encore en détention et interdisent la condamnation à mort de mineurs, conformément aux obligations contractées par le Soudan en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant.

62. Les spécialistes de la protection des enfants de la MINUS ont pris part à une délégation conduite par de hauts responsables de la SPLA afin de sensibiliser les responsables de l'armée sur le terrain à la nécessité d'interdire le recrutement d'enfants. La participation directe du haut commandement de l'Armée populaire de libération du Soudan est un progrès décisif car dans le Sud, l'absence de coopération de la part des chefs militaires est un obstacle majeur au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des enfants. La Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Sud-Soudan procède actuellement à l'identification des enfants repérés pendant la campagne et à des vérifications, ainsi qu'aux formalités nécessaires à leur libération; dans le nord du Bahr al Ghazal et dans les états d'Unity et du Haut Nil, plus de 200 enfants ont déjà été relâchés. Il faut absolument que des programmes de réintégration soient immédiatement mis en place.

Protection des civils

63. En septembre et en octobre, à la suite d'attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) contre les populations frontalières du nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), environ 5 000 Congolais se sont réfugiés dans l'état d'Équatoria occidentale, près de Yambio. Les réfugiés ont fait état de massacres, d'enlèvements et d'incendies de villages. Il y a environ 1 900 enfants parmi les réfugiés, dont certains ont été séparés de leur parents pendant leur fuite.

64. Les violences intertribales, dues à des conflits liés au bétail et aggravées par le fait que les civils possèdent des armes à feu, continuent de mettre gravement en péril les civils du Sud-Soudan. Les conférences de réconciliation ont permis de maintenir une certaine stabilité mais la sécurité des civils reste très précaire dans plusieurs régions.

Information et relations publiques

65. Le Bureau de l'information de la MINUS a continué de promouvoir le compte rendu fidèle de l'application de l'Accord de paix global par les médias nationaux et internationaux au moyen d'échanges quotidiens, de réunions d'information, de déclarations et d'entretiens. La radio de la MINUS, Miraya FM, va doubler ses émissions sur ondes courtes et, à partir de la fin de l'année 2009, sera retransmise par un satellite régional afin d'améliorer sa couverture nationale malgré les restrictions opérationnelles imposées dans le Nord-Soudan et dans les trois zones. Dans le Sud, la Mission modernise 5 des 13 stations relais et a choisi les sites où seront installées 4 nouvelles stations. Miraya reste l'une des principales sources de nouvelles et d'informations fiables au Soudan.

Déminage

66. Les équipes de lutte antimines de la MINUS ont accompli des progrès importants et ont, toutes les cinq, repris leurs activités depuis le début de la campagne de déminage, en octobre. À ce jour, 2 170 des 4 050 zones dangereuses répertoriées ont été déminées 27 975 kilomètres de route ont été ouverts à la circulation. Pendant la période visée, les réalisations majeures ont été le déminage du champ de mines d'Andullo, dans le Kordofan méridional et le déminage de voies hautement prioritaires, telles que les liaisons El Hemer-Boram dans le Kordofan méridional, Marial Bai-Raga dans le nord-ouest de Wau et Dabio-Ezo, près de la frontière avec la République démocratique du Congo. En novembre, la compagnie militaire cambodgienne d'artificiers a détruit plus de 50 tonnes de munitions stockées à Malakal.

67. En novembre et en décembre 2008, la MINUS a participé à l'élaboration d'un projet de plan pour le transfert des responsabilités en matière de déminage aux autorités soudanaises. Le Centre national de lutte antimines, la Commission de déminage du Sud-Soudan, le PNUD, l'UNICEF et le Service de la lutte antimines doivent signer avant la fin janvier 2009 un mémorandum d'accord qui incorporera le plan de transition dans le plan d'action pluriannuel. La formation à l'appui du processus de transition a commencé et progresse de manière satisfaisante.

Déontologie et discipline

68. La MINUS a renforcé la prévention des fautes professionnelles, notamment les actes d'exploitation et d'abus sexuels, en organisant des programmes de formation, en évaluant les risques, en tenant des réunions d'information et en donnant des conseils pratiques aux hiérarchies civiles et militaires à tous les niveaux. Elle a mené avec succès une campagne de prévention de l'exploitation et des abus sexuels qui mettait l'accent sur la prostitution et le trafic d'êtres humains. Plus de 300 participants, dont des représentants des autorités nationales, des dirigeants locaux, des étudiants, des enseignants et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ont participé aux universités d'état d'Ed Damazin et de Malakal.

69. Cette prise de conscience accrue des conséquences du non-respect du Code de conduite des Nations Unies et des violations de la politique de « tolérance zéro » de l'exploitation et des abus sexuels a contribué à réduire les cas d'abus. Douze nouveaux cas de faute professionnelle ont été signalés, dont trois graves.

Égalité des sexes

70. Pendant la période visée, le Groupe de l'égalité des sexes s'est plus particulièrement employé à appuyer la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité et de la directive sur l'égalité des sexes du Département des opérations de maintien de la paix. Il a mené des activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la violence sexiste, de la participation à la vie politique et de la protection, à l'intention de membres de ministères et d'organisations de la société civile et de dirigeants locaux, dont des femmes parlementaires des trois états d'Équatoria. Le Groupe a également rencontré le Groupe de travail sur la participation des femmes aux élections afin de s'entretenir des activités menées dans le cadre de l'exercice de repérage des sites électoraux organisé à l'intention des partenaires de l'ONU et des

organisations de la société civile participant aux activités électorales. Pendant l'exercice pilote de démobilisation mené dans l'état du Nil Bleu, le Groupe a évalué la prise en compte du principe d'égalité des sexes dans le processus.

VIH/sida

71. Le Groupe du VIH/sida a intensifié les activités de renforcement des capacités des forces de maintien de la paix, des unités militaires soudanaises, de la police, des prisons, des groupes religieux et des écoles. Il a formé 218 instructeurs, qui assureront la formation de leurs pairs, et plus de 12 000 personnes ont participé aux programmes de sensibilisation. Le Groupe a également participé à la prise en compte des questions liées au VIH/sida dans les programmes de DDR.

Sécurité du personnel

72. La police diplomatique soudanaise a renforcé sa présence dans l'enceinte de la MINUS après que l'on eut constaté, le 26 octobre, une surveillance suspecte du quartier général de la Mission à Khartoum. Le nombre de vols et de cambriolages dont a été victime le personnel des Nations Unies est passé de 1 au troisième trimestre 2008 à 4 au quatrième trimestre; il en est de même du nombre d'accidents de la route, l'état des routes s'étant détérioré pendant la saison des pluies. Le Gouvernement du Sud-Soudan a lancé des opérations de lutte contre la criminalité à Djouba en réaction aux activités criminelles visant le personnel des Nations Unies.

73. La MINUS a imposé un couvre-feu au personnel à Rumbek en tant que mesure de sécurité supplémentaire, à la suite d'une série de vols visant le personnel des Nations Unies recruté sur le plan international, et à Yei les déplacements du personnel ont été limités en raison de combats intertribaux.

74. Des cas d'arrestation et de détention ainsi que de harcèlement de membres du personnel ont été récemment signalés dans l'état du Nil Bleu, le Kordofan méridional et le Sud-Soudan.

Coordination des autres missions de maintien de la paix

75. La MINUS a maintenu sa coopération avec les hauts responsables et les responsables opérationnels de la MINUAD. Les dirigeants de la MINUS et les responsables de la sûreté et de la sécurité de la MINUAD échangent régulièrement des informations et sont en train d'établir un mécanisme officiel d'échange d'informations avec la MINURCAT. Les composantes militaires de la MINUS et de la MONUC continuent d'échanger régulièrement des informations, en particulier au sujet de rapports faisant état d'une intensification des activités de la LRA en septembre et en octobre 2008, et l'offensive commune récemment menée contre les bases de la LRA en RDC a encore été renforcée à l'occasion de la conférence organisée par l'ONU à Addis-Abeba du 16 au 18 octobre 2008 sous la direction du Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix à l'intention du personnel militaire des diverses missions concernées.

Aspects financiers

76. Par sa résolution 62/267, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 820,7 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Si le Conseil de sécurité

décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2009, les ressources nécessaires à la poursuite des opérations jusqu'au 30 juin 2009 seraient limitées aux montants approuvés par l'Assemblée. Au 30 novembre 2008, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MINUS s'élevaient à 194 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 3 375 600 000 dollars. Les dépenses afférentes aux contingents et à leur matériel ont été remboursées pour les périodes allant jusqu'au 30 novembre 2008 et jusqu'au 30 septembre 2008, respectivement.

VII. Observations

77. Alors que la période de transition doit s'achever dans un peu plus de deux ans, l'Accord de paix global est parvenu à un point critique, où toute mesure ou absence de mesure aura un impact profond sur l'avenir du Soudan. S'il faut reconnaître qu'il y a eu des progrès, des obstacles considérables demeurent cependant. Des objectifs essentiels – résultats du recensement, élections, délimitation des frontières, désarmement, démobilisation et réintégration et préparation des référendums et des consultations populaires – doivent maintenant être atteints dans des délais serrés, et avec très peu de possibilités de report.

78. À l'approche d'événements essentiels et politiquement complexes, les parties devront faire preuve d'une forte volonté politique et de détermination et prendre des mesures décisives pour consolider les résultats obtenus depuis 2005, assurer le bon déroulement de la fin de la période intérimaire, préparer un référendum pacifique et créer les conditions de stabilité à la suite du référendum. Or bien que des différends aient été surmontés, les relations entre les parties restent fragiles et marquées par l'incertitude quant à l'avenir du Soudan, en particulier le référendum de 2011. J'encourage les parties à s'appuyer sur les succès déjà enregistrés pour renforcer la confiance, car une étroite coopération et des progrès communs sont indispensables.

79. L'autodétermination du Sud-Soudan est une question complexe qui a de profondes implications pour la sécurité et la stabilité au Soudan comme dans la région. J'appelle les parties à entreprendre véritablement et dès que possible les préparatifs des référendums et des consultations populaires ainsi que des mesures à prendre en fonction de leurs résultats, et je me félicite de leur souhait de voir mon Représentant spécial participer étroitement à ces préparatifs. J'exhorte en outre les parties à engager immédiatement le dialogue au sujet du partage des richesses après 2011.

80. Les parties à l'Accord de paix global n'ont toujours pas présenté à la population du Sud-Soudan des arguments convaincants en faveur de l'unité. Je les appelle à mettre à profit les deux années qui restent pour étudier toutes les options possibles pour rendre l'unité intéressante, comme demandé dans l'Accord de paix global. Cela suppose notamment de dégager un dividende de la paix visible ce qui, jusqu'à présent, n'est pas le cas dans de nombreux domaines. La population, en particulier dans le sud et dans les zones frontalières, a d'urgence besoin de constater les retombées positives de la paix et de la stabilité créées par l'Accord, y compris s'agissant des services publics de base. L'ONU se tient prête à aider les parties à cet égard. Un accroissement du mécontentement risque inévitablement de susciter l'instabilité.

81. L'insécurité continue de régner dans certaines régions du pays où le banditisme, les affrontements tribaux et les activités des milices demeurent gravement préoccupants. Le grand nombre d'armes légères, le mécontentement des populations locales, l'absence de perspectives économiques et la présence d'éléments opposés à la paix peuvent former une dangereuse combinaison. Les conflits tribaux peuvent, de par leur nature même, s'intensifier, et il est urgent de traiter les questions de droits de propriété foncière, de migration et de coexistence pacifique entre tribus. Assurer la sécurité dans tout le pays est une tâche complexe, qui réclame des efforts concertés aux niveaux national et régional/local; c'est également un préalable indispensable au bien-être de la population et au développement économique.

82. Les unités mixtes intégrées, qui sont un élément clef de l'architecture en matière de sécurité et un symbole important d'unité nationale, sont toujours confrontées à de nombreux obstacles politiques, logistiques et opérationnels et ne fonctionnent pas encore véritablement comme prévu par l'Accord de paix global. Je me félicite des efforts de la Commission politique du cessez-le-feu et du Conseil commun de défense pour traiter ces questions. Les incidents survenus le 12 décembre dans l'Abyei ont une nouvelle fois mis en lumière la fragilité de ces unités – ainsi que des unités mixtes intégrées de police – et la nécessité d'une amélioration rapide. Je demande aux parties de renouveler leur engagement en faveur du succès des unités mixtes intégrées et encourage les donateurs à étudier de nouvelles possibilités de fournir un appui immédiat.

83. Je me félicite des progrès réalisés s'agissant de l'application de la Feuille de route concernant l'Abyei. Je demande à l'administration de la zone de l'Abyei d'assumer pleinement ses responsabilités et de jouer un rôle moteur dans le règlement du difficile problème qui se pose, et aux parties à l'Accord de paix global de fournir à l'administration tout le soutien financier et politique nécessaire. Je félicite les parties, le Chef de l'administration de l'Abyei et les commandants de l'unité mixte intégrée et de l'unité mixte intégrée de police de l'Abyei de la rapidité avec laquelle ils ont réagi à la violence du 12 décembre. Toutefois, je suis préoccupé par la reprise des affrontements violents – pour la seconde fois en huit mois – qui témoigne de la volatilité de la situation et de la nécessité de prendre des mesures préventives. À cet égard, j'exhorte le Gouvernement soudanais à lever toutes les restrictions à la liberté de mouvement de la MINUS dans les trois zones afin de lui permettre d'appréhender à nouveau la situation et d'être ainsi en mesure de désamorcer tout conflit futur.

84. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration doit se poursuivre. Un début rapide de la démobilisation dans les trois zones contribuera grandement à renforcer la confiance et à montrer que l'Accord de paix global est effectivement appliqué. Il importe toutefois que les parties engagent des discussions au sujet d'une réduction proportionnelle des forces conformément au calendrier prévu, et répondent aux préoccupations des donateurs. Pour sa part, la communauté internationale des donateurs peut contribuer de façon significative au processus en apportant rapidement un soutien financier généreux et je remercie le Japon de l'exemple donné à cet égard. Des progrès en matière de désarmement, démobilisation et réintégration seront indispensables pour créer un environnement qui permette effectivement d'atteindre de manière pacifique les derniers objectifs de l'Accord de paix global.

85. Je félicite les parties d'avoir créé une Commission électorale nationale crédible qui, compte tenu du nombre de défis à relever, devrait engager ses travaux aussi rapidement que possible. La publication des résultats du recensement constituera une autre étape clef en vue des élections et j'encourage les deux parties à éviter tout nouveau retard du processus électoral. Je me félicite de la détermination des parties d'assurer l'adoption du cadre juridique nécessaire et j'ai l'intention d'envoyer bientôt au Soudan une mission d'évaluation des besoins qui sera chargée d'examiner en détail avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et la Commission électorale nationale l'appui à apporter par la MINUS au processus électoral.

86. J'exhorte les parties à accélérer la délimitation de la frontière entre le Nord et le Sud. Le Comité technique spécial des frontières a retardé la parution de son rapport et ce retard aura inévitablement une incidence sur la préparation des élections et la réalisation des autres principaux objectifs de l'Accord de paix global.

87. L'Accord de paix global est étroitement lié à d'autres processus de paix de la région. L'absence de progrès au Darfour ne crée pas un environnement favorable à sa mise en œuvre. La crise actuelle complique la situation politique et militaire au Soudan et limite la capacité des parties à s'adapter aux changements prévus par l'Accord. Les risques d'extension des activités militaires, en particulier au Kordofan méridional, sont particulièrement préoccupants. D'autres questions générales, notamment le recensement et les élections, exigent des efforts coordonnés de la part de toutes les parties ainsi que la mise en œuvre d'une approche stratégique du Soudan dans son ensemble. Le développement de l'insécurité dans le Sud-Soudan, dû à l'échec du processus de paix avec la LRA, est également préoccupant.

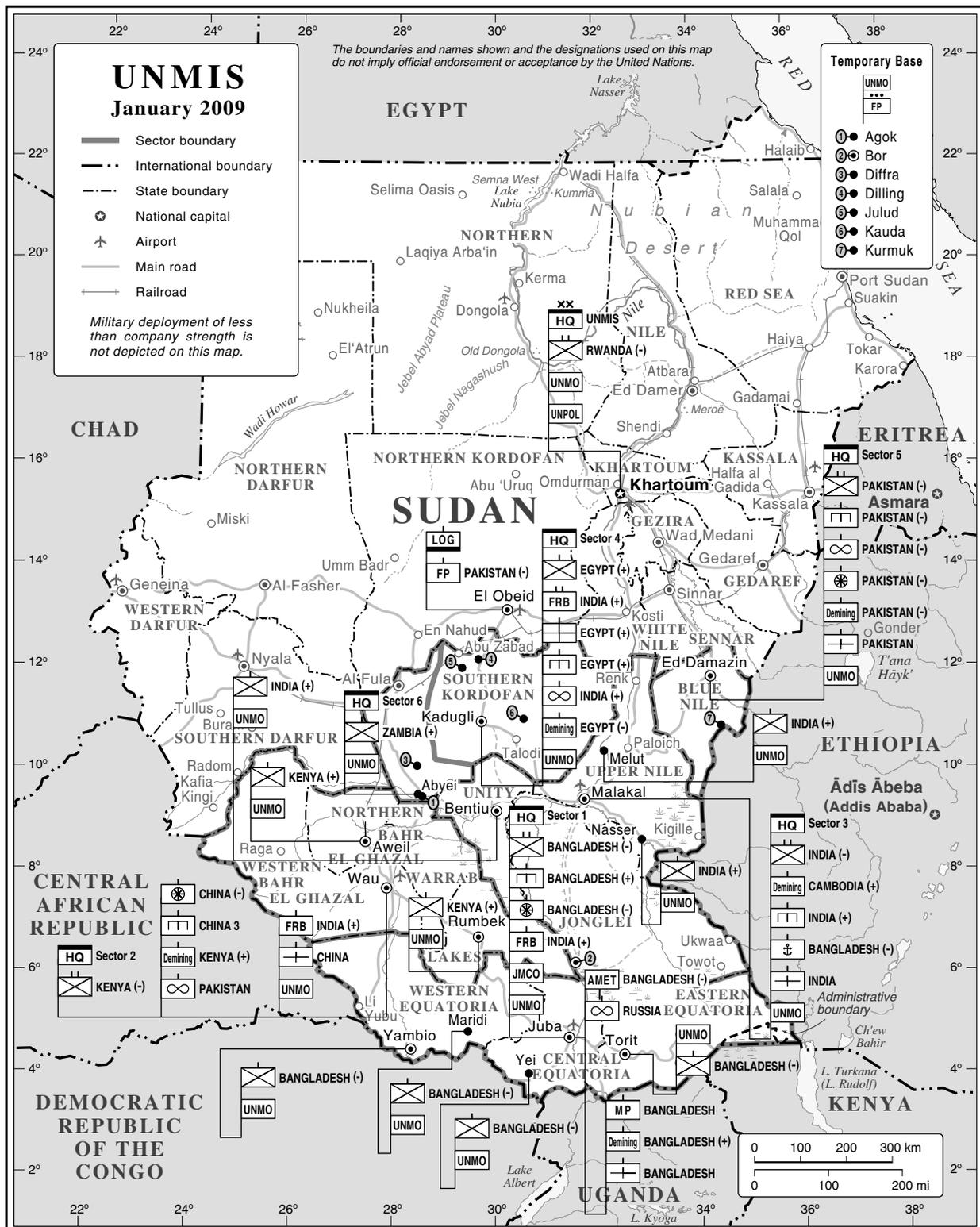
88. En prévision d'une éventuelle action de la Cour pénale internationale contre le Président al-Bashir, l'Assemblée nationale a pris des mesures pour réviser le Code pénal afin de permettre aux tribunaux internes de juger les affaires relevant de la compétence de la Cour. Le 12 octobre, le Ministre de la justice a annoncé l'arrestation d'Ali Kushayb, commandant de milice inculpé par la Cour pénale internationale, mais cette inculpation n'a pas été confirmée par des sources indépendantes. De hauts responsables gouvernementaux continuent de réaffirmer leur refus de reconnaître la compétence de la Cour au Soudan ou d'extrader des ressortissants soudanais à La Haye. Pour leur part, le Mouvement populaire de libération du Soudan et neuf partis politiques du Sud ont exhorté le Parti du congrès national à prendre contact avec la Cour pénale internationale et à ne pas adopter d'attitudes intransigeantes.

89. Les actions de la Cour pénale internationale ont un profond impact sur la vie politique soudanaise et ont fortement détourné l'attention alors que les questions en suspens concernant l'application de l'Accord de paix global exigent la coopération des parties et à un nouvel engagement de leur part. Si les assurances données par le Gouvernement soudanais concernant son soutien sont encourageantes, je suis toutefois préoccupé par les déclarations de certains de ses membres selon lesquelles le Gouvernement pourrait redéfinir ses relations avec la MINUS au cas où un mandat d'arrêt serait délivré contre le Président al-Bashir. Je demande au Gouvernement de s'acquitter de ses obligations et d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi que des ressortissants des États Membres de l'Organisation présents au Soudan. Par ailleurs, j'attends des deux parties qu'elles restent déterminées à appliquer l'ensemble des aspects de l'Accord de paix global et des

dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris s'agissant de la coopération avec la MINUS. Je réaffirme que l'ONU continuera, en fonction des conditions de sécurité et de la situation politique, à appliquer avec détermination son mandat et à fournir un appui en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global et de la paix au Soudan.

90. Indépendamment de tout fait nouveau qui pourrait intervenir au niveau international ou national, l'Accord de paix global est essentiel aussi bien pour les deux parties que pour les populations du Soudan. Les parties seront jugées par la population en fonction de ce que la paix aura apporté. Je ne doute pas que les progrès qui seront réalisés au cours des prochaines années seront fondés sur cette réalité, et je réaffirme qu'il n'y a pas de temps à perdre. J'exhorte par ailleurs la communauté internationale, et en particulier les donateurs, à apporter au Soudan l'aide dont il a besoin en cette période critique.

91. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, l'ensemble du personnel des Nations Unies et la communauté internationale pour le soutien résolu qu'ils apportent aux parties en vue de l'application de l'Accord de paix global.



Map No. 4249 Rev. 11 UNITED NATIONS January 2009

Department of Field Support Cartographic Section